



## COMPTE RENDU DU CE CENTRE-EST DU 14 FEVRIER 2017

Absents CFDT : Isabel Mailhe & Sébastien Vogué

Vote du **PV** approuvé à l'unanimité.

Point sur l'ouverture du dimanche 16 avril (veille de Paques). Travail basé sur le volontariat.

Vote : **13** bulletins **contre** / **3** bulletins **pour**

**La CFDT a voté contre.**

Point sur l'ouverture des magasins les dimanche matins en période saisonnière :

**TENCE** du 2/07 au 3/09 ; **AMBERT** du 11/06 au 10/09 ; **HAUTEVILLE** du 18/06 au 3/09 ;  
**BONNEVILLE** du 18/06 au 10/09

Présentation du dossier "action de haut degré de solidarité" par la direction. Beaucoup de questions restent sans réponse, le dossier n'a pas été transmis en amont.

Pas de prise en charge par l'entreprise des frais dentaires et esthétiques lors d'un accident du travail, ne sont concerné que les organismes de la **CPAM** et de **mutuelle**.

La transmission des bulletins de salaire d'un collaborateur en arrêt maladie ou en accident du travail doit se faire par courrier.

La notice papier des garanties 2017 de l'APGIS va être transmise à chaque DM.

Les prestations mutuelles continuent à fonctionner en cas de congés sans solde de moins de 6 mois, en cas de congés sans solde de plus de 6 mois : soit changement de mutuelle, soit garder APGIS mais sans contrat carrefour; en cas de congés sabbatiques il y a suppression de la mutuelle.

Point sur les jours de carence en cas de congés maladie. Se référer à la convention collective.

Un employé qui a deux employeurs et qui est en AT chez l'un est émargé en maladie chez carrefour.

Point sur l'entretien des voitures de location: **ARVAL** s'occupe des réparations. **ECOWASH** s'occupe du nettoyage et **HYDROPAR** contrôle des haillons.

Les délais traitement des GMAO dépendent surtout des prestataires ( disponibilité ou problèmes de stock );

la **CFDT** présente un dossier concernant les problèmes de sécurité et d'hygiène non respectées dans certains magasins malgré les rappels de la direction qui va étudier le dossier.

La direction n'a pas d'information quant à la mise en place d'un système permettant aux clients de scanner leur carte de fidélité à la place des hotesses de caisse.

L'affichage d'une fiche de productivité au drive est fait au titre de suivi d'activité du Drive.

Pas de transmission de la part de la direction de la répartition prévisionnelle des magasins intégrés et franchisés à fin 2017.

Vote pour ester en justice la DO Rhones-Alpes concernant l'interdiction de poser des congés payés sur certaines semaines grisées :

**8 bulletins pour / 5 bulletins contre / 3 bulletins blancs**

**L'avis est défavorable. - La CFDT a voté pour**

Les délégués syndicaux **CSF** ne peuvent pas visiter les locaux sociaux de SUPER AZUR car c'est une autre entité juridique que CSF.

Une nouvelle édition des conventions d'entreprise est en cours, il y en aura un exemplaire par élu CE, DM, DP et élu CSHCT.

La direction va refaire le point en ce qui concerne la connexion BDES.

La direction informe qu'il y aura bientôt une formation CSHCT. La **CFDT** informe qu'elle fera sa propre formation.

Le salarié pourra désormais établir sa note de frais sur TRAVELDOO et qui sera validée par sa direction.

Un tableau des collaborateurs concernés par l'année bissextile va être envoyé à chaque DM.

Un point est fait par le secrétaire sur le fonctionnement du CE.

Un point est fait sur les bilans financier et socio-culturels.

Vote d'un budget supplémentaire de 10 000 euros pour l'activité capitales européennes et de 10 000 euros pour l'activité week-end parcs d'attractions :

vote : **13 bulletins pour / 3 bulletins contre**

L'avis est favorable - **La CFDT a voté pour**

**Information générales de la direction :**

FCPE, prévision d'ouverture des magasins les jours fériés, planning prévisionnel des réunions du second semestre.

Projet de la plateforme drive reporté au second semestre pour cause de problèmes informatiques.

**Vos délégués CFDT**

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>

ou sur

<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>



web